

15 mai 2009 -12:25

Appartient à Conseil des ministres du 15 mai 2009

Assurance maladie-invalidité

Adaptation de la retenue sur les pensions pour l'assurance maladie-invalidité

Adaptation de la retenue sur les pensions pour l'assurance maladie-invalidité

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte la retenue sur les pensions pour l'assurance maladie invalidité. Le projet augmente le plancher en-dessous duquel cette retenue ne doit pas être payée.

En 2009, les pensions augmentent. Pour éviter que le bénéfice de cette augmentation ne soit annulé par la cotisation, les montants planchers sont également relevés de 2 %. En-dessous de 568,57 euros, et 673,83 euros pour les personnes à charge de famille, aucune cotisation soins de santé ne doit être payée (à l'indice-pivot 132,13).

La mesure entre en vigueur le 1er juin 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>